

TABLE DES MATIÈRES

TITRE I. LES CONDITIONS DE FOND DE FORMATION DES LIBÉRALITÉS	15
Chapitre I. La capacité	16
Section 1. La capacité de faire une libéralité	16
1. LA CAPACITÉ DE DONNER OU DE FAIRE UN TESTAMENT – Majeur protégé – Mandat extrajudiciaire	16
2. LA CAPACITÉ DE DONNER OU FAIRE UN TESTAMENT – Majeur protégé – Administration – Autorisation délivrée par le juge de paix sur la base de l'article 905 nouveau du Code civil	18
a. Généralités	19
b. Publicité	19
c. Capacité de faire une libéralité	19
d. Sanction	22
e. Application des articles 492 et suivants du Code civil aux anciennes administrations provisoires	22
3. URGENCE – Désignation d'un administrateur <i>judiciaire</i> pour une personne incapable de gérer son patrimoine	23
Section 2. La capacité de recevoir une libéralité	25
4. LA CAPACITÉ DE RECEVOIR UNE LIBÉRALITÉ – Mineur d'âge	25
a. Le principe	25
b. L'article 935, alinéa 3, du Code civil, pour les donations entre vifs	26
5. LA CAPACITÉ DE RECEVOIR UNE LIBÉRALITÉ – Majeur protégé – Mandat extrajudiciaire	26
6. LA CAPACITÉ DE RECEVOIR UNE LIBÉRALITÉ – Majeur protégé – Administration	26
c. La capacité d'accepter une donation	26
d. La capacité d'accepter un legs	27
e. La capacité de renoncer à un legs	27
f. Sanction	28
7. LA CAPACITÉ DE RECEVOIR UNE LIBÉRALITÉ – Incapacité de recevoir des médecins qui ont traité le défunt pendant la maladie dont il meurt – Article 909, alinéa 1 ^{er} , du Code civil	28
8. LA CAPACITÉ DE RECEVOIR UNE LIBÉRALITÉ – Incapacité de recevoir des gestionnaires et membres du personnel de maisons de repos, maisons de repos et de soins ainsi que de toute autre structure d'hébergement collectif pour personnes âgées – Article 909, alinéa 2, du Code civil	30
9. LA CAPACITÉ DE RECEVOIR UNE LIBÉRALITÉ – Incapacité de recevoir des administrateurs et des mandataires judiciaires – Article 908, nouveau, du Code civil	31
g. Les administrateurs	31
h. Les mandataires judiciaires	32
10. LA CAPACITÉ DE RECEVOIR UNE LIBÉRALITÉ – Libéralités faites aux personnes morales de droit public et de droit privé autres que des sociétés – Article 910, nouveau, du Code civil et article 937 du Code civil	33
Chapitre II. Le consentement	35
11. LE CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE LIBÉRALITÉS – Théorie dite du « consentement renforcé » et insanité d'esprit	35

12. LE CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE LIBÉRALITÉS – Défaut de consentement résultant de l'insanité d'esprit du donateur ou testateur – Preuve	36
13. LE CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE LIBÉRALITÉS – Défaut de consentement résultant de l'insanité d'esprit du donateur ou testateur – Preuve – Applications	37
14. LE CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE LIBÉRALITÉS – Défaut de consentement résultant de l'insanité d'esprit du donateur ou testateur – Preuve – Rapports et certificats médicaux	39
15. LE CONSENTEMENT EN MATIÈRE DE LIBÉRALITÉS – Défaut de consentement résultant de la captation ou de la suggestion dolosive	41
Chapitre III. L'objet	43
16. L'OBJET DE LA LIBÉRALITÉ – Objet de la donation entre vifs en cas d'achat d'un bien à l'aide de deniers remis <i>animo donandi</i> par un tiers (donation-achat)	43
Chapitre IV. La cause	46
17. CAUSE – Erreur sur la cause	46
18. CAUSE – Cause illicite	50
TITRE II. LES DONATIONS ENTRE VIFS	51
Chapitre I. la notion de donation entre vifs	52
19. NOTION DE DONATION ENTRE VIFS – Éléments intentionnel et matériel	52
20. NOTION DE DONATION ENTRE VIFS – Intention libérale – Clause d'accroissement optionnelle entre époux	55
21. NOTION DE DONATION ENTRE VIFS – Preuve de l'intention libérale	56
22. NOTION DE DONATION ENTRE VIFS – Présents d'usage	58
Chapitre II. Les conditions de forme des donations entre vifs	60
Section 1. La donation notariée	60
23. DONATION NOTARIÉE – acte authentique	60
24. DONATION NOTARIÉE – Authenticité d'une procuration aux fins de faire une donation	60
25. DONATION NOTARIÉE – Action en nullité pour vice de forme – prescription	61
Section 2. Le don manuel	62
26. DON MANUEL – Rappel des conditions essentielles de formation – Synthèse	62
27. DON MANUEL – Condition spécifique de formation : <i>la traditio</i>	62
28. DON MANUEL – Preuve	64
Section 3. La donation indirecte	66
29. DONATION INDIRECTE – Validité – Généralités	66
30. DONATION INDIRECTE – Actes neutres pouvant servir de support à une donation indirecte – Paiement pour autrui	67
31. DONATION INDIRECTE – Actes neutres pouvant servir de support à une donation indirecte – Vente à bas prix	68
32. DONATION INDIRECTE – Actes neutres pouvant servir de support à une donation indirecte – Virement bancaire	72
33. DONATION INDIRECTE – Actes neutres pouvant servir de support à une donation indirecte – Procuration sur un compte	75

34. DONATION INDIRECTE – Actes neutres pouvant servir de support à une donation indirecte – Désignation bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.....	76
Section 4. La donation déguisée	77
35. DONATION DÉGUISÉE – Définition – Validité.....	77
36. DONATION DÉGUISÉE – Preuve – Simulation.....	78
37. DONATION DÉGUISÉE – Preuve – Donation sous couvert d'une vente.....	79
38. DONATION DÉGUISÉE – Preuve – Donation sous couvert d'un contrat aléatoire.....	83
39. DONATION DÉGUISÉE – Preuve – Donation sous couvert d'une sortie d'indivision.....	84
Chapitre III. L'anéantissement des donations entre vifs	86
Section 1. En raison de l'absence d'une condition de forme ou de fond au moment de la formation du contrat	86
Section 2. En raison d'un évènement ultérieur	86
A. LA CADUCITÉ DES DONATIONS ENTRE VIFS PAR DISPARITION DE LEUR CAUSE.....	86
40. CADUCITÉ – Défaillance ou disparition de la cause par survenance d'un événement indépendant de la volonté du donateur.....	86
B. LA RÉVOCATION DES DONATIONS POUR INEXÉCUTION DES CHARGES.....	88
41. RÉVOCATION POUR INEXÉCUTION DES CHARGES – Preuve – Gravité du manquement – Pouvoir d'appréciation du juge.....	88
42. RÉVOCATION POUR INEXÉCUTION DES CHARGES – Restitutions entre le donateur et le donataire – Remboursement de frais exposés.....	88
C. LE SORT DES AVANTAGES QUE LES ÉPOUX SE SONT FAITS EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION DE CORPS.....	89
43. PERTE DES AVANTAGES QUE LES ÉPOUX SE SONT FAITS PAR CONTRAT DE MARIAGE OU DURANT LE MARIAGE – Sens du terme « avantages » dans l'article 299 du Code civil issu de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce.....	89
44. PERTE DES DROITS DE SURVIE QUE LES ÉPOUX SE SONT CONCÉDÉS PAR CONTRAT DE MARIAGE ET DEPUIS QU'ILS ONT CONTRACTÉ MARIAGE – Sens de l'expression « droits de survie » dans l'article 299 du Code civil issu de la loi du 22 juillet 2018.....	89
D. LA RÉVOCATION DES DONATIONS ENTRE VIFS POUR CAUSE D'INGRATITUDE.....	95
45. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Causes de révocation – Généralités.....	95
46. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Pouvoir d'appréciation du juge.....	96
47. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Donateur dont les biens sont placés sous régime de protection judiciaire postérieurement à la donation.....	98
48. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Révocation pour sévices, délits ou injures graves (art. 955, 2°, C. civ.) – Conditions.....	99
49. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Révocation pour refus d'aliments (art. 955, 3°, C. civ.) – Conditions.....	100
50. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Révocation pour refus d'aliments (art. 955, 3°, C. civ.) – Illustration.....	101
51. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Conditions de l'action – Délai dans lequel le disposant doit introduire l'action.....	103
52. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Effets entre parties.....	105
53. RÉVOCATION D'UNE DONATION POUR CAUSE D'INGRATITUDE – Effets à l'égard des tiers.....	105

Section 3. Incidence de l'action paulienne sur les donations entre vifs	111
54. ACTION PAULIENNE – Conditions d'application – Spécificité en matière de libéralité	111
55. ACTION PAULIENNE – Prescription – Point de départ du délai de prescription	111
56. ACTION PAULIENNE – Réparation par équivalent	112
57. ACTION PAULIENNE – Condition d'antériorité de la créance	113
Chapitre IV. La réduction des donations entre vifs pour atteinte à la réserve héréditaire	114
58. INTRODUCTION – Réformes législatives de 2017 et de 2018	114
Section 1. La nature juridique et les caractères de la réserve	114
59. NATURE DE LA RÉSERVE – Principe – Réserve en valeur	114
60. NATURE DE LA RÉSERVE – Réserve individuelle et globale	115
61. CARACTÈRES DE LA RÉSERVE – Caractère volontaire	116
62. CARACTÈRES DE LA RÉSERVE – Ordre public international – Non	117
63. CARACTÈRES DE LA RÉSERVE – Succession internationale ouverte avant le 17 août 2015	118
Section 2. Les héritiers réservataires et le montant de la réserve	119
A. L'IDENTITÉ DES HÉRITIERS RÉSERVATAIRES	119
64. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Enfants et descendants – Maintien de la réserve	119
65. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Conjoint survivant – Maintien de la réserve	119
66. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Ascendants – Suppression de la réserve – Tempérament	120
B. LE MONTANT DE LA RÉSERVE	122
67. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Enfants et descendants – Montant de la réserve – Réserve fixe	122
68. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Conjoint survivant – Montant de la réserve – Réserve «à double face»	122
69. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Conjoint survivant – Montant de la réserve – Réserve concrète – Droit au bail relatif au logement principal de la famille	123
70. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Conjoint survivant – Montant de la réserve – Exclusion des donations prénuptiales	124
71. HÉRITIERS RÉSERVATAIRES – Conjoint survivant – Exhérédation – Conditions	124
Section 3. Détermination et valorisation des donations entre vifs qui devront être réduites	126
72. DÉTERMINATION DES LIBÉRALITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RÉDUITES – Donations entre vifs – Généralités	126
73. DÉTERMINATION DES LIBÉRALITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RÉDUITES – Donation entre vifs – Assurances-vie – Nouveau régime	126
74. DÉTERMINATION DE LA MASSE DE CALCUL – Inopposabilité du divorce par consentement mutuel à l'égard des enfants du premier lit (et du régime matrimonial choisi lors du mariage subséquent)	129
75. LIBÉRALITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RÉDUITES – Donations entre vifs – Valorisation – Généralités	130
76. LIBÉRALITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RÉDUITES – Donations entre vifs – Valorisation – Principe – Valeur au jour de la donation – Modalisations	130
77. LIBÉRALITÉS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RÉDUITES – Donations entre vifs – Valorisation – Exceptions (?) – Droit du donataire de disposer de la pleine propriété du bien donné	131
Section 4. Le mode de réduction	133
78. MODE DE RÉDUCTION – Principe de la réduction en valeur – Exceptions	133
79. MODE DE RÉDUCTION – Principe – Réduction en valeur – Modalités générales	135

80. MODE DE RÉDUCTION – Aliénation du bien donné – Insolvabilité du débiteur de la réduction – Nouveau régime.....	136
Section 5. Prescription extinctive de l'action en réduction	137
81. ACTION EN RÉDUCTION – Prescription extinctive – Généralités.....	137
82. ACTION EN RÉDUCTION – Prescription extinctive – Action en réduction dirigée à l'encontre d'une libéralité consentie à un cohéritier.....	137
83. ACTION EN RÉDUCTION – Prescription extinctive – Action en réduction dirigée à l'encontre d'une libéralité consentie à un tiers.....	138
Section 6. Le droit transitoire	138
84. DROIT TRANSITOIRE – Principe – Application de la loi nouvelle aux successions ouvertes à partir du 1 ^{er} septembre 2018.....	138
85. DROIT TRANSITOIRE – Principe de l'application de la loi nouvelle aux successions ouvertes à partir du 1 ^{er} septembre 2018 – Exceptions – Mode de réduction et règles d'évaluation aux fins de réduction – Généralités.....	139
86. DROIT TRANSITOIRE – Exceptions – Mode de réduction et règles d'évaluation aux fins de réduction – Donation expressément stipulée réductible en nature.....	139
87. DROIT TRANSITOIRE – Exceptions – Mode de réduction et règles d'évaluation aux fins de réduction – Déclaration devant notaire.....	139
88. DROIT TRANSITOIRE – Exceptions – Maintien de l'article 918 ancien du Code civil pour les actes réalisés avant le 1 ^{er} septembre 2018 – Généralités.....	140
89. ARTICLE 918 ANCIEN – Vente avec réserve d'usufruit ou à charge de rente viagère à un successible en ligne directe – Caractère irréfragable des présomptions – Renversement moyennant le consentement des co-successibles.....	140
90. ARTICLE 918 ANCIEN – Donation avec réserve d'usufruit à un successible en ligne directe – Consentement frauduleux à l'aliénation.....	143
91. ARTICLE 918 ANCIEN – Donation avec réserve d'un droit d'habitation à un successible en ligne directe – Applicabilité de l'article 918 du Code civil?.....	143
Chapitre V. La donation-partage	145
92. PARTAGE D'ASCENDANT – Notions – Conditions d'existence.....	145
93. DONATION-PARTAGE – Formalisme.....	146
94. DONATION-PARTAGE – Nullité – Vice de consentement – Réticence dolosive – Donations antérieures au partage d'ascendant.....	146
95. DONATION-PARTAGE – Donation-partage cumulative – Révocation pour inexécution des charges.....	148
Chapitre VI. Les donations en faveur du mariage et entre époux	150
96. DONATIONS ENTRE ÉPOUX – Droit transitoire – Article 35, alinéa 2, de la loi du 14 mai 1981 – Plus grande portion disponible.....	150
97. DONATIONS ENTRE ÉPOUX – Donations de biens communs.....	150